

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2706

9 décembre 2010

SOMMAIRE

Alexandre da Silva S.à r.l.	129843	MHL Holdings S.à r.l.	129868
Bal SA	129872	Midget S.A.	129871
Bis Consulting International S.A.	129846	Mischabel S.A.	129871
Blue Mountain Partners S.A.	129846	Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l.	129867
CAPM Group S.A.	129868	Mondis S.à r.l.	129875
Cybe S.à r.l.	129875	Monsirius	129876
Delgen S.A.	129886	MON-TEIS S.à r.l.	129872
Hypernion Sicav	129886	Movele S.à r.l.	129876
IAC S.A.	129883	MSEOF Finance S.à r.l.	129879
Icav S.A.	129883	Nanciere S.A.	129878
LB Europe Holdings S.à r.l.	129848	Nanteuil Logistique	129877
Lean S. à r.l.	129842	Negentropy SICAV-SIF	129878
Lean S. à r.l.	129842	Net One S.A.	129877
Lightbulb S.A.	129871	Nextstep Equity S.A.	129881
Little Brother S.A.	129842	Norvan Invest S.A.	129883
Lobbel	129843	Norvan Invest S.A.	129878
Logtex S.A.	129843	Nostro S. à r.l.	129885
Logtex S.A.	129845	Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A.	129885
Luxparts	129845	Novis Investments S.à r.l.	129879
Maison Moderne s.à r.l.	129867	Opus Major S.A.	129886
Maitland Luxembourg S.A.	129847	Oridial S.A.	129887
Mandarine	129868	Ozie	129887
Marguerite Adviser SA	129848	Pentavest S.à r.l.	129888
Marquisaat	129870	Phoenix Acquisition Company Sàrl	129888
Matériel Elwe Service S.à r.l.	129867	Priapos Invest SPF S.A.	129888
Matrix Plymouth S.A.	129872	Recycling Plastic Products S.A.	129888
Meeuwissen G.m.b.H.	129870	Sebou Investment Advisory S.A.	129888
MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.	129870	S.R.C.L. Immo S.A.	129842
Menuiserie GAUL et CLEES s.à r.l.	129867	TAXIS Caçao S.à r.l.	129845
Metec S.A.	129871	TMS S.A.	129882
M.E.T. S. à r.l.	129845		
M.E.T. S. à r.l.	129847		

Lean S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schifflange, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147898/10.

(100170013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Lean S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schifflange, 18, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schifflange, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147899/10.

(100170014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Little Brother S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 156.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 novembre 2010

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de M. Jean-Yves STASSER de son mandat d'administrateur unique de la société et accepte la nomination comme administrateur unique, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, de Mme Céline VIERSET, née à Rocourt (be), le 21 juin 1974 et résident à 5, rue du bua B 6723 Habay la Vieille.

Il précisé que la durée du mandat sera de 6 ans.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2010147903/15.

(100169852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

S.R.C.L. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 125.115.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2010

En date du 16 juin 2010, l'actionnaire unique de la société susvisée a décidé d'accepter la décision de la démission du commissaire aux comptes de la société:

- Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin (RCS Luxembourg B 47269) et ce, à compter du 15 juin 2010.

L'actionnaire unique décide de nommer au poste du commissaire aux comptes de la société:

- FISCOGEST s.à r.l., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville (RCS Luxembourg B 129532).

Sond mandat prend effet au 16 juin 2010 et arrivera à l'échéance lors de l'assemble générale annuelle de l'année 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

*Pour extrait conforme
Signature*

Référence de publication: 2010147999/19.

(100170139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Lobbel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9522 Wiltz, 15, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.061.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147904/10.

(100169918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Logtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010147905/11.

(100170137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Alexandre da Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Oberkorn, 184, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.588.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ana Paula ALEXANDRE DA SILVA, vendeuse, née à Orgens, Viseu (Portugal) le 13 janvier 1978, demeurant à L-3270 Bettembourg, 8, route de Peppange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ALEXANDRE DA SILVA S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration rapide.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Ana Paula ALEXANDRE DA SILVA, vendeuse, née à Orgens, Viseu (Portugal) le 13 janvier 1978, demeurant à L-3270 Bettembourg, 8, route de Peppange, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4531 Oberkorn, 184, avenue Charlotte.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Fausto BAPTISTA DA SILVA, indépendant, né à Couto de Cima, Viseu (Portugal), le 28 novembre 1952, demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 6, rue Belair, ici présent et ce acceptant.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Madame Ana Paula ALEXANDRE DA SILVA, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ana Paula ALEXANDRE DA SILVA, Fausto BAPTISTA DA SILVA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 novembre 2010. Relation: LAC/2010/47933. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 novembre 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010151314/87.

(100172683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Logtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010147906/11.

(100170138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Luxparts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 137.126.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010147907/11.

(100170111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

M.E.T. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 143.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURAKOVIC Elvis

La gérance

Référence de publication: 2010147909/11.

(100169739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

TAXIS Caçao S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4085 Esch-sur-Alzette, 10, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 141.645.

Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010

L'associé unique de la société TAXIS Caçao Sàrl, Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge, né le 29 juillet 1965 à Moita Dos Ferreiros (Portugal), demeurant à L-4053, Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Suite à la convention de cession de part signé en date du 30 octobre 2010, Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge (prédict) cède la totalité des 100 parts sociales lui appartenant dans la société TAXIS Caçao S.à r.l à Monsieur Djamel HACHEMI, né le 9 avril 1982 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant 13, rue Alfred Mézières à F-54350 Mont-Saint-Martin (France)

Monsieur HENRIQUES PEDRO Helder Jorge est révoqué de son poste de gérant administratif

Monsieur Djamel HACHEMI (prédict) est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toute circonstance par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au siège de la société.

Le 30 octobre 2010.

HACHEMI D.

Référence de publication: 2010148690/21.

(100170285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Bis Consulting International S.A., Société Anonyme,
(anc. Blue Mountain Partners S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.103.

L'an deux mil dix, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " BLUE MOUNTAIN PARTNERS S.A.", avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du premier février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 08 mars 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 136.103. L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain VASSEUR, consultant, demeurant à Holzem. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en BIS CONSULTING INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3.- Changement d'un administrateur et nomination de l'administrateurdélégué.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des

actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée générale décide de changer le nom de la société en BIS CONSULTING INTERNATIONAL S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de BIS CONSULTING INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Article 4: La société aura pour objet dans le domaine de l'informatique:

- l'analyse, la sensibilisation et le conseil en matière de sûretés,
- la sécurité et/ou l'intelligence économique,
- l'achat et la vente de toutes technologies se rapportant aux domaines précités;
- l'établissement de diagnostics, d'études sur site et mise en place de mesures correctives;

- la mise en place de dispositifs de gestion de crise.

La société a en plus pour objet: la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La société a également pour objet l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire, ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Troisième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Roger CAURLA de son poste d'administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur-délégué Monsieur Yves DECKER, informaticien, demeurant à F-57000 Metz, 27 avenue de Nancy pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale en 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par noms, prénoms états et demeures par le notaire instrumentant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, N. GLOESENER, A.VASSEUR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37177. Reçu 75.-€. (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010149645/84.

(100171991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

M.E.T. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 143.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DURAKOVIC Elvis

La gérance

Référence de publication: 2010147910/11.

(100169740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions des administrateurs de la société en date du 21 septembre 2010:

- Mme Derval Kennedy-Vallerich, ayant pour adresse professionnelle 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée délégué à la gestion journalière avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010147911/13.

(100170068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.028.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60148 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147913/9.

(100169737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 127959,

and

2) Lehman Commercial Paper, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of New York, having its registered office at the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, registered with the Division of Corporations of the State of New York, with EIN number 13-2501865,

here represented by Maître Jérôme BUREL, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on October 25, 2010 and November 11, 2010.

Such proxies, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole and only shareholders of the company LB Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004, as amended, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 141193, incorporated under the name of "LBREP III LC S.à r.l." by deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2260 of September 16, 2008, and which articles of association have been lastly amended by deed of the undersigned notary of October 28, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (EUR 71,668,796.25) represented by fifty-seven million three hundred thirty-five thousand thirty-seven (57,335,037) shares of which thirty-five million eight hundred thirty-four thousand three hundred ninety-eight (35,834,398) shares of category A and twenty-one million five hundred thousand six hundred thirty-nine (21,500,639) shares of category B, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing parties, duly represented and considering themselves as duly convened, then resolve on the following agenda:

Agenda

1. Full restatement of the articles of association of the Company, without amendment of the corporate object of the Company.

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The shareholders resolve unanimously to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles of Association"). Any eventual shareholders' agreement is only opposable towards the Company insofar it has been countersigned in the name and on behalf of the Company by its duly authorized representatives.

Art. 2. Definitions. For the purposes of the Articles of Association, capitalized terms used therein shall have the meaning ascribed to them in the present Article 2, unless otherwise defined in these Articles of Association:

Accounting Reference Date: means 31 December or such other date as the Company may from time to time adopt;

Affiliate: with respect to any person, means another person who, directly or indirectly, (a) Controls the first person, (b) is Controlled by the first person, or (c) is under common Control with the first person);

Article: means the relevant article of the Articles of Association;

Auditor: means the independent auditor of the Company from time to time;

Business: has the meaning ascribed to it in the present Articles of Association and/or any eventual shareholders' agreement;

Business Day: means a day, other than a Saturday or Sunday, on which the major clearing banks in the City of London and Luxembourg are open for non-automated customer services;

Capital Contributions: means contributions to the capital of the Company made by a Shareholder either or not in exchange for Shares, by way of equity or by means of Financial Instruments provided by a Shareholder to the Company from time to time (including, for the avoidance of doubt, any Shortfall Financial Instrument and excluding, for the avoidance of doubt, Debt Finance);

Control: of a person means the ability, directly or indirectly, whether through the ownership of voting rights, securities, by contract, or otherwise (including by being the general partner, an officer or a director of the person in question), to both (i) direct or cause the direction of the management and policies of a person and (ii) conduct the day-to-day business operations of a person. A person or persons shall be deemed to direct or cause the direction of the management and policies of a person (and accordingly satisfy sub-clause (i) of the foregoing test for "Control") if the consent or approval of such person or persons shall be required with respect to major decisions concerning such person;

Debt Finance: means, as the case may be, the loan facilities provided to the Company (or any of its Affiliates) by any lender; it being however expressly agreed that Financial Instruments issued by the Company to the Shareholders shall not constitute a Debt Finance;

Finance Documents: means any and all credit agreements to be entered into by and between, inter alia, a lender and the Company in relation to the Business, and any ancillary agreements or documents to such credit agreements, as the case may be;

Financial Instruments: means any instruments issued by the Company to the Shareholders other than Shares, e.g. including but not limited to yield free preferred equity certificates or convertible preferred equity certificates;

LCPI: means Lehman Commercial Paper, Inc., a corporation duly incorporated under the laws of the State of New York, having its registered office located at the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, registered with the Division of Corporations of the State of New York, with EIN number 13-2501865;

LCPI Bankruptcy Transfer: means a transfer, sale, conveyance or assignment of LCPI's Ownership Interest pursuant to any eventual shareholders' agreement to one or more of the following: (i) LAMCO LLC, Delaware limited liability company, (ii) one or more newly formed entities which may be created in the LB Chapter 11 Cases, which entities will own or hold title to some or all of LCPI's Ownership Interest, (iii) any other assignee of all or any portion of LCPI's Ownership Interest pursuant to a spin-off, transfer of interest or other transaction undertaken in connection with the LB Chapter 11 Cases, including, without limitation, pursuant to a plan of reorganization, section 363 sale or otherwise, or (iv) any service provider (including, without limitation, third parties and Affiliates of LCPI or LBHI contracted by LCPI or LBHI and/or any newly formed entities described in clause (ii) above) or any Affiliate of LCPI or LBHI, to perform services on LCPI's or LBHI's behalf;

Material Matter: means any investment, divestment, or commitment of the Company for a value greater than five hundred thousand Euro (EUR 500,000) per transaction;

Ownership Interest: means in relation to a Shareholder, that Shareholder's Capital Contributions, as of the date in question;

Shareholder: means any person registered in the register of Shares of the Company as the holder of a Share;

Shares: means the fifty-seven million three hundred thirty-five thousand thirty-seven (57,335,037) ordinary shares (of whatever class) with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each issued by the Company, representing one hundred per cent (100%) of its share capital, as well as, from time to time, any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or re-classification and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increase in or re-organisation or variation of the capital of the Company;

Shortfall Financial Instrument: has the meaning ascribed to it in any eventual shareholders' agreement;

Subsidiary: of a company (the first company) means a company (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights or shares in the second company or has the right to appoint or remove at least the majority of the second company's board of directors or controls alone or, pursuant to an agreement with others, at least a majority of the voting rights in that second company;

Third Party Buyer: means an entity which is not a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder;

Third Party Firm: means a third party accounting firm to be agreed upon by the Shareholders and the Company to maintain and prepare all accounts required under the Articles of Association and/or any eventual shareholders' agreement for the Company (as well as any other Luxembourg company in which the Company directly or indirectly owns (from time to time) an interest) in accordance with generally accepted accounting principles consistently applied in Luxembourg;

Art. 3. Object. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these Articles, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will assume the name of "LB Europe Holdings S.à r.l."

Art. 6. Registered office.

6.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

6.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.3. If the Board of Managers considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company

6.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Capital - Shares.

7.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at seventy-one million six hundred sixty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro and twenty-five Cents (EUR 71,668,796.25) represented by fifty-seven million three hundred thirty-five thousand thirty-seven (57,335,037) shares of which thirty-five million eight hundred thirty-four thousand three hundred ninety-eight (35,834,398) shares of category A ("Shares of category A" and the holders thereof, "Category A Shareholder(s)") and twenty-one million five hundred thousand six hundred thirty-nine (21,500,639) shares of category B ("Shares of category B", and the holders thereof, "Category B Shareholder(s)"), all with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all fully subscribed and paid in.

7.2. Any reference to "Shares" or "Shareholders" herein designates indifferently Shares of category A and Shares of category B or Category A Shareholder(s) and Category B Shareholders(s), except if otherwise set forth herein.

7.3. The Shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

7.4. The Shares shall be and remain in registered form, no conversion from registered Shares into bearer Shares being allowed.

7.5. The Company shall only consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders of the Company as the full owner of such Shares.

7.6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company

7.7. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 8. No dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 9. Increase / Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with these Articles of Association.

Art. 10. Transfer Restrictions.

10.1. Prohibition on dealing

No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following during the continuance of the present Articles of Association or any eventual shareholders' agreement otherwise than in accordance with the remainder of this Article 10:

10.1.1. sell, transfer, dispose of or assign any Ownership Interest;

10.1.2. grant an option, right or interest over any Shares or grant an option or right over any interest in any Ownership Interest (other than as required in connection with financing provided by any lender), subject to compliance with the provisions of any eventual shareholders' agreement;

10.1.3. enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares apart from any eventual shareholders' agreement;

10.1.4. grant any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, right of pre-emption, third-party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement (including, without limitation, a title transfer and retention arrangement) having similar effect over any Ownership Interest, or any interest in any Ownership Interest; or

10.1.5. agree to any of the aforesaid.

10.2. Restriction on transfers

10.2.1. Subject to Article 10.3 and to mandatory provisions of the Companies Law, the Securitization Law, these Articles of Association and/or any eventual shareholders' agreement, each Shareholder may freely transfer all or part of its Shares to third party investors.

10.2.2. No Shares may be transferred without the simultaneous transfer to the relevant transferee of a proportionate amount of Financial Instruments or other Ownership Interests being transferred at the same time.

10.3. Pre-Emption Right - Tag Along

10.3.1. If at any time a Shareholder (the "Offeror") wishes to transfer its Ownership Interest to a Third Party Buyer (the "Offered Shares"), it shall first make an offer to the other Shareholder (the "Recipient") in a written notice (the "Transfer Notice") and to the Company setting out the details of the Ownership Interest, the price for the Ownership Interest, the terms and conditions of transfer and any other terms which the Offeror is willing to accept (together the "Terms"). In this case, the Recipient will be entitled to purchase all of the Offered Shares on the same Terms (the "Pre-Emption Right").

10.3.2. If at any time a Shareholder receives a Transfer Notice, it will be entitled to tag-along rights so that it shall be entitled to sell a proportionate Ownership Interest to the proposed transferee on same Terms (the "Tag-Along Right").

10.4. Pre-Emption Right and Tag Along exercise

10.4.1. The Recipient shall, within sixty (60) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), notify its intention to (i) exercise the Pre-Emption Right or (ii) exercise the Tag-Along Right.

10.4.2. In order to exercise the Pre-Emption Right, the Recipient shall notify the Offeror of its intention to exercise its Pre-Emption Right before the Offer Deadline (the "Pre-Emption Notice"). Such Pre-Emption Right shall be validly exercised on all of the Offered Shares. Should the Pre-Emption Right be exercised, the purchase of the Offered Shares by the Recipient and the payment of the price to the Offeror shall occur within sixty (60) Business Days following the receipt by the Offeror of the Pre-emption Notice.

10.4.3. In order to exercise the Tag-Along Right, the Recipient shall notify the Offeror of its intention to exercise its Tag-Along Right before the Offer Deadline (the "Tag Notice"). Should the Tag-Along Right be validly exercised, the Recipient shall have the right to transfer to the proposed transferee a number of its Capital Contributions proportionate to the Offered Shares (hereafter the "Proportionate Amount"). If the Proportionate Amount involves a fraction, the number of Capital Contributions to be transferred shall be rounded to the nearest whole number of Capital Contributions immediately below such fraction. Such Tag-Along Right shall be validly exercised on all or part of the Proportionate Amount. Should the Tag-Along Right be exercised, the purchase of the Offered Shares and the Proportional Amount by the proposed transferee and the payment of the price to the Offeror and to the Recipient shall occur within sixty (60) Business Days following the receipt by the Offeror of the Tag Notice.

10.4.4. Should the Recipient not serve any Pre-emption Notice or Tag Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Offeror shall be free to sell to any Third Party Buyer in accordance with the Terms (except that the price may be between 100% and 98% of the price stated in the Terms) for a period of up to sixty (60) Business Days from the Date of Offer Deadline (the "Sale Period").

10.4.5. If the Offeror is unable to procure a sale pursuant to Article 10.4.4 during the Sale Period, the Offeror may either:

(a) withdraw the offer to sell the Offered Shares by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

(b) serve a further Transfer Notice to the Recipient (the "Subsequent Transfer Notice") on different terms than the Terms following which the provisions of Article 10.3.1 shall apply mutatis mutandis save that:

(i) the "Offer Deadline" shall be defined as the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

(ii) the "Terms" shall be defined as the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

10.4.6. It is expressly agreed that Article 10.3 and Article 10.4 shall not apply to any transfer of Ownership Interests by LCPI or any of its Affiliates occurring in connection with an LCPI Bankruptcy Transfer, as well as, for the avoidance of doubt, any transfer of Ownership Interests to any Affiliate of the transferor.

10.4.7. Any Transfer made in contravention with this Article 10.4 shall be null and void.

10.5. Accession agreement and release

Any purchaser or transferee of any Shares and Financial Instruments pursuant to this Article 10 shall (and the transferor Shareholder shall procure that such purchaser or transferee shall) enter into an accession agreement in favor of the other Shareholder undertaking to be bound by the terms of any eventual shareholders' agreement with effect from the date of completion of the transfer of Shares and Financial Instruments to it. The purchaser or transferee shall be considered, for the purpose of any eventual shareholders' agreement, as the same Shareholder as the transferor. In the event a Shareholder transfers only part of its Shares and Financial Instruments to a third party, the rights under any eventual shareholders' agreement shall benefit to, and the obligations shall bind the transferor and the transferee which shall be considered collectively as one and the same Shareholder and be jointly and severally liable (responsables conjointement et solidairement) for their obligations thereunder.

10.6. Terms of Transfer

Any transfer of Shares from one Shareholder to another under the provisions of these Articles of Association shall be made in accordance with the following provisions:

10.6.1. the transferor and the transferee shall enter into a share sale and purchase agreement;

10.6.2. the consideration for the Shares shall be paid by the transferee by electronic transfer payment to the account of the transferor details of which have been notified to the transferee at least two (2) Business Days prior to the date of transfer; the transfer of the Shares shall be on terms that the same are transferred free from all claims, pledges, equities, liens, charges and encumbrances and are transferred with the benefit of all rights attaching to them as at the completion date; and

10.6.3. each party shall do all things and carry out all acts which are reasonably necessary to effect the transfer of the Shares in accordance with the terms of the Articles and any eventual shareholders' agreement.

Art. 11. Compartments.

11.1. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

11.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment, which assets shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

11.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

11.4. The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 12. Management of the Company.**12.1. Composition and make-up of the Board of Managers**

The Company is managed by one or more Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”) composed of category A managers (the “Category A Managers”) and category B managers (the “Category B Managers”, whereby “Manager(s)” designates indifferently Category A Manager (s) and/or Category B Manager). The Manager(s) need not to be Shareholders. The Manager(s) may be dismissed ad nutum, in accordance with the provisions of article 12.2. of these Articles.

The number of Managers at all times during the continuance of any eventual shareholders’ agreement shall be three (3), of whom two (2) shall be Category A Managers elected at the general meeting of the Shareholders from a list of candidates proposed by the Category A Shareholder and one (1) shall be Category B Manager elected at the general meeting of the Shareholders from a list of candidates proposed by the Category B Shareholder.

The Category A Shareholder may be entitled to nominate two (2) persons (out of three (3)) for election of Category A Managers only for so long as its Ownership Interest represents more than 50 percent of the total Capital Contributions made to the Company.

12.2. Removal of Managers

Provided the same is effected in accordance with these Articles of Association, each Shareholder may propose the removal of a Manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to Article 12.1., by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles of Association to remove such Manager so designated and appoint a replacement Manager with effect from the date of the general meeting of the Shareholders.

12.3. No Remuneration

The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company unless otherwise agreed by the Shareholders unanimously.

12.4. Resignations

At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the Shares held by a Shareholder, such Shareholder shall procure the resignation of each Manager appointed by it.

Art. 13. Procedures of meeting of the Board of Managers.**13.1. Regularity.**

Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every three (3) months in Luxembourg.

13.2. Convening – chair - attendance

13.2.1. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the Managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote. The Board of Managers may designate a secretary which does not necessarily need to be a manager.

13.2.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least three (3) Business Days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

13.2.3. A meeting of the Board of Managers can be convened by any Manager.

13.2.4. To the extent permitted by Luxembourg law, any or all Managers of the Board of Managers may participate in a board meeting over video-conference whereby (i) the members of the Board of Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting of the Board of Managers can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting of the Board of Managers is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Board of Managers can properly deliberate and participate in the meeting of the Board of Managers. Attendance to a meeting of the Board of Managers by such mean shall constitute presence in person at such meeting of the Board of Managers.

13.2.5. A meeting of the Board of Managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg at the registered office of the Company

13.3. Quorum

13.3.1. The Board of Managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager.

13.3.2. In the event a board meeting is duly called and a quorum is not present at the meeting within one hour of the time specified in the notice of such meeting, the meeting shall be adjourned for a period of not less than five (5) Business Days and not more than twenty (20) Business Days and the quorum for the reconvened meeting shall be any two Managers present in person or represented.

13.4. Written circular resolutions

Notwithstanding the foregoing, the Board of Managers may also to the extent permitted by Luxembourg law conduct business by way of unanimous written resolutions in lieu of voting at meetings. Such resolutions shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions of the Board of Managers and signed, manually by each member of the Board of Managers. The date of such resolutions of the Board of Managers shall be the date of the last signature. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Resolutions signed by all the members of the Board of Managers shall have the same effect as resolutions taken during a Board of Managers' meeting and shall be deemed to be taken in Luxembourg at the registered office of the Company.

Art. 14. Powers of the Board of Managers.

14.1. The Board of Managers shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its Business. Unless otherwise provided herein, all decisions of the Board of Managers shall require the approval of the majority of the Managers present or represented at a duly called and noticed meeting of the Board of Managers at which there is a quorum in accordance with Article 13.3., provided that the Board of Managers may also act, in accordance with Article 13.4., by unanimous written consent.

14.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

14.3. The Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Binding signature. Subject to compliance with provisions of Article 17 hereof (Major Decisions), all documents executed by the Company shall be executed jointly by (i) one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager or (ii) by any special attorney appointed (x) by the Board of Managers or (y) by one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

Art. 16. No liability. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

Art. 17. Major Decisions.

17.1. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, no Major Decision shall be undertaken by the Shareholders (or the Managers) unless all Managers (and not just those present or validly represented at a meeting) vote in favour of a resolution in respect of any such decision. The following are Major Decisions:

17.1.1. Any change (other than mechanical or "cosmetic" changes) to the Articles of Association or to any eventual shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company, including, without limitation, modifying the number or composition of Managers;

17.1.2. The distributions, capital payments or profit participation payments other than in accordance with the provisions of these Articles of Association made by the Company;

17.1.3. Any settlement of any material disputes or arbitration (i.e. with a potential claim value of more than five hundred thousand Euro (EUR 500,000) involving the Company;

17.1.4. The appointment and removal of the Auditor of the Company and the appointment and the removal of the Third Party Firm;

17.1.5. The adoption of the audited accounts of the Company;

17.1.6. Any change in the Accounting Reference Date or accounting policies of the Company;

17.1.7. The merger, sale or winding up of the Company or cessation of any business operation or any material change in the Business;

17.1.8. Any arrangement for any joint venture or partnership or for an acquisition by the Company of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another company;

17.1.9. Any transaction by the Company with any Shareholder or any Affiliate of a Shareholder;

17.1.10. Any new or amendment to, contracts entered into by and between the Company or any of its Subsidiaries, on the one hand, and any Shareholder or any of its Affiliates, on the other hand;

17.1.11. The renewal or modification of existing Debt Finance of five hundred thousand Euro (EUR 500,000) or more by the Company;

17.1.12. The creation of any new Debt Finance or extension of any Debt Finance by the Company;

17.1.13. The granting of any guarantee or indemnity with recourse to each Shareholder;

17.1.14. Any new Business Plan replacing as a whole or succeeding to the current Business Plan;

17.1.15. The approval of the annual budget set up on the basis of the Business Plan, including anticipated particular events (acquisition, extraordinary expenses, economic difficulties, etc.) together with an explanation related to the circumstances of these events as not contemplated by the Business Plan. Such annual budget shall be submitted for prior approval to the Board of Managers;

17.1.16. The incorporation or acquisition of any Subsidiary or other ownership interest in any company or other entity;
and

17.1.17. Any other Material Matter not provided for in the Business Plan.

17.1.18. Any further matter qualified as Major Decisions under any eventual shareholders' agreement.

17.2. In the event the Company has Subsidiaries, any of the above decisions concerning any Subsidiary shall constitute a Major Decision.

17.3. After the lapse of a twenty-four (24) month period as from execution of any eventual shareholders' agreement, the fact that the Managers or the Shareholders cannot agree on a Major Decision within four (4) weeks of good faith negotiations constitutes a "Major Decision Deadlock", and each Shareholder shall have the right to initiate a buy-sell mechanism in compliance with Article 18 by delivering written notice to the other Shareholder (the "Deadlock Notice").

17.4. The Parties shall procure, to the extent of their respective powers, that:

17.4.1. no action is taken by the Company or any of its direct or indirect Subsidiaries, if any, in respect of any Major Decision or other decision referred to in any eventual shareholders' agreement, unless such Major Decision or other decision is first referred to the Board of Managers or relevant Manager(s) and is resolved in accordance with Article 17.1.;
and

17.4.2. the relevant management bodies and legal representatives of the Company's direct and indirect Subsidiaries, if any, be informed of the provisions of the Articles of Association and any eventual shareholders' agreement pertaining to the Major Decisions and other decisions, and that such management bodies ensure that any Major Decision or other decision is first approved by the Board of Managers or relevant Manager(s) in accordance with Article 17.1. before its implementation.

Art. 18. Buy-Sell Mechanism.

18.1. In the event that a Deadlock Notice is served pursuant to Article 17.3., the Shareholder serving the Deadlock Notice (the "Triggering Party") shall be entitled to give the other Shareholder (the "Recipient Party") written notice (the "Offer Notice") (i) that the Triggering Party is irrevocably prepared to sell its Ownership Interest (the "Triggering Party Interest") pursuant to this Article 18, (ii) of a sum that represents its view of the value of any claims, based on any further consideration eventually agreed between the Shareholders, as at the date of the Offer Notice and any other assets and liabilities of the Company ("Offer Price"). In determining the Offer Price, the Triggering Party shall have regard for the value of the Company as determined by the Business Plan and prevailing market conditions.

18.2. The Recipient Party will have the option, for a period of one hundred and eighty (180) days from the date of its receipt of the Offer Notice (the "Recipient Exercise Period"), to make an unconditional commitment to acquire the Triggering Party Interest by giving to the Triggering Party an irrevocable notice in writing (the "Recipient Exercise Notice") of its intention to acquire the Triggering Party Interest for a cash payment equal to the sums as eventually agreed by the shareholders in an eventual shareholders' agreement. The Recipient Party shall have sixty (60) days from its delivery of the Recipient Exercise Notice to complete the acquisition of the Triggering Party Interest (the "Acquisition Period").

18.3. In the event that the Recipient Party does not deliver to the Triggering Party the Recipient Exercise Notice within the Recipient Exercise Period, the Recipient Party shall, as of the last day of the Recipient Exercise Period, sell its Ownership Interest in the Company to the Triggering Party (the "Recipient Party Interest") and the Triggering Party shall buy the Recipient Party Interest at the Offer Price.

18.4. Failure by a Party to complete a purchase of the other Party's Ownership Interest after electing to do so under the buy-sell process within one hundred eighty (180) days from the end of the Recipient Exercise Period shall entitle the non-defaulting Party to buy the defaulting Party's Ownership Interest at a twenty per cent (20%) discount to the Offer Price.

18.5. For the purposes of giving effect to sale of either the Triggering Party Interest or the Recipient Party Interest, as the case may be, in accordance with this Article 18, each Shareholder shall appoint the other as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by such Shareholder) to effect such a transfer. The powers of attorney referred to in this Article 18.5. shall be executed on or as soon as reasonably practicable after Completion.

18.6. In the event of any dispute or difference between the parties as to the sums that the Triggering Party or the Recipient Party respectively would receive on completion of the sale or purchase of any Ownership Interest under the provisions of Articles 18.3, 18.4 or 18.5, such dispute or difference shall be settled by the Auditor appointed on the application of either party who shall act as expert and whose decision shall be final and binding and if the decision of the Auditor has not been given by the date specified for completion under Articles 18.3, 18.4 or 18.5, completion of such sale and purchase shall take place ten (10) Business Days after the date upon which the Auditor has determined the amounts so receivable.

18.7. None of the Shareholders shall be entitled to initiate the buy-sell mechanism while either Shareholder is exercising its rights under Article 10.3.

18.8. Upon the exercise of its buy-sell option, the buyer will procure the release of the seller from all guarantees and other credit enhancements provided to third parties, if any.

Art. 19. Meetings of Shareholders.

19.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

19.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, provided that the provisions of Article 17. are complied with.

19.3. However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by (i) the majority of the Shareholders (ii) owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law and provided that the provisions of Article 17. are complied with.

19.4. The holders of Shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

19.5. The holders of Shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

Art. 20. Financial year.

20.1. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

20.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

20.3. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

20.4. The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

20.5. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

20.6. The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding Compartment.

Art. 21. Distributions.**21.1. General**

21.1.1. Payments of distributions shall be made to the Shareholders at their addresses in the register of Shareholders, and in accordance with Article 21.2.. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time, provided that the Article 21.2. has been complied with.

21.1.2 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. In particular, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Companies Law or the Articles.

21.2. Distribution waterfall

The Board of Managers and the Shareholders shall procure that any distributions or other payments made by the Company to Shareholders from time to time (including on the final distribution date), in so far as the law allows on the last day of each quarterly period ("Quarterly Period") (each a "Payment Date") during the term of the existence of the Company and/or any eventual shareholders' agreement shall be applied or paid in accordance with the provisions of any eventual shareholders' agreement.

21.3. Cumulative distributions

All interim distributions shall be made on a basis cumulative with all preceding interim distributions for the purposes of the operation of Article 21 and the distributions made on the final distribution date shall be made on a basis cumulative with all previous interim distributions.

Art. 22. Independent auditor. The Company is audited by a réviseur d'entreprises agréé, appointed by the Board of Managers and chosen from the public register of approved auditors held by the Luxembourg supervisory authority of the financial sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier) in accordance with article 11 of the law of December 18, 2009 concerning the audit profession. The Auditor's mandate is limited to one accounting year but may be renewed for an infinite number of times.

Art. 23. Dissolution and Liquidation.

23.1. Without prejudice to the provisions contained in Article 11, and subject to the authorisation of the Shareholders in a Shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the Shareholders thereof, provided that the provisions of Article 17.1.7. have been complied with.

23.2. At the time of winding up the Company, pursuant to a decision taken in accordance with the provisions of Article 17.1.7., the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with Article 21.2..

Art. 24. Governing law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Securitization Law and Companies Law and amendments thereto."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127959,

et

2) Lehman Commercial Paper, Inc., société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New-York, ayant son siège social à Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, enregistrée au Division of Corporations de l'Etat de New York avec numéro EIN 13-2501865

ici représentées par Maître Jérôme BUREL, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 25 octobre 2010 respectivement 11 novembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules et uniques associées de la société LB Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise relative à la titrisation du 22 mars 2004 telle qu'amendée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141193, constituée sous le nom de "LBREP III LC S.à r.l." suivant acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 16 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant du 28 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 71.668.796,25) divisé en cinquante-sept millions trois cent trente-cinq mille trente-sept (57.335.037) parts sociales dont trente-cinq millions huit cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (35.834.398) parts sociales de catégorie A et vingt et un millions cinq cent mille six cent trente-neuf (21.500.639) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Les comparantes, dûment représentées et se considérant comme dûment convoquées, prennent ensuite les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société.
2. Divers

Résolution unique

Les associés décident de refondre entièrement les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre, les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). Toute éventuelle convention d'associés est seulement opposable à la Société dans la mesure où elle a été contresignée au nom et pour le compte de la Société par ses représentants dûment autorisés.

Art. 2. Définitions. Pour les besoins des Statuts, les termes commençant par une majuscule dans le présent acte auront la signification qui leur est donnée dans le présent Article 2, sauf définis autrement dans ces Statuts:

Date de Référence Comptable: désigne le 31 décembre ou toute autre date que la Société peut choisir de temps à autre;

Affiliée: désigne, en relation avec toute personne, une autre personne qui, directement ou indirectement, (a) Contrôle la première personne, (b) est Contrôlée par la première personne, ou (c) est sous Contrôle commun avec la première personne;

Article: désigne l'article pertinent des Statuts;

Auditeur: désigne, à tout moment, le réviseur d'entreprises agréé de la Société;

Business: a la signification qui lui est donnée dans les présents Statuts et/ou toute éventuelle convention d'associés;

Jour Ouvré: désigne un jour autre qu'un samedi ou un dimanche, où la majorité des banques de compensation sont ouvertes dans la Cité de Londres et Luxembourg pour des services non automatisés aux clients;

Contributions au Capital: désigne les contributions faites par un Associé à la Société en échange ou non de Parts Sociales, au moyen d'apport ou au moyen d'Instruments Financiers, fournies par un Associé à la Société de temps à autre (incluant, afin d'éviter tout doute, tout Instrument Financier Immédiat et excluant, afin d'éviter tout doute, le Financement par Dette);

Contrôle: d'une personne désigne la capacité, directement ou indirectement, soit par la propriété de droits de vote, de titres, par contrat, ou de toute autre manière (incluant en étant le general partner, un officier ou un administrateur/gérant/directeur de la personne en question), d'à la fois (i) diriger ou déterminer la direction de la gestion et de la stratégie d'une personne et (ii) de conduire les opérations de day-to-day business d'une personne. Sera(ont) réputée(s) diriger ou déterminer la direction de la gestion et de la stratégie d'une personne (et en conséquence satisfont la sous-clause (i) des critères précédents sur "le Contrôle") si le consentement ou l'approbation de cette(ces) personne(s) est requis en ce qui concerne des décisions majeures concernant une telle personne;

Financement par Dette: désigne, selon le cas, les prêts accordés à la Société (ou à une quelconque de ses Affiliées) par tout prêteur; étant cependant expressément convenu que des Instruments Financiers émis par la Société à ses Associés ne constitueront pas un Financement par Dette;

Documents de Financement: désigne tous les contrats de crédit à conclure entre, inter alia, un prêteur et la Société, en relation avec le Business, et, selon le cas, tous contrats et documents accessoires à ces contrats de crédit;

Instruments Financiers: désigne tous instruments, autres que des Parts Sociales, émis par la Société aux Associés, incluant par exemple mais sans y être limité, des yield free preferred equity certificates ou des convertible preferred equity certificates;

LCPI: désigne Lehman Commercial Paper, Inc., une société dûment constituée sous les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social situé à the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 80 State Street, Albany, New York, 12207, enregistrée au Division of Corporations of the State of New York, avec numéro EIN 13-2501865;

LCPI Bankruptcy Transfer: désigne un transfert, une vente, un transfert ou une cession, conformément à toute éventuelle convention d'associés, de l'Ownership Interest de LCPI à une ou plusieurs des suivantes: (i) LAMCO LLC, une limited liability company du Delaware, (ii) une ou plusieurs entités nouvellement constituées qui peuvent être créées dans

les LB Chapter 11 Cases, lesquelles entités seront propriétaires ou détiendront les titres de propriété de tout ou partie de l'Ownership Interest de LCPI, (iii) n'importe quel autre cessionnaire de tout ou partie de l'Ownership Interest de LCPI suivant une scission (spin-off), un transfert d'intérêt ou une autre transaction entreprise en relation avec les LB Chapter 11 Cases, incluant, sans limitation, suivant un plan de réorganisation, section 363 sale ou de toute autre manière, ou (iv) n'importe quel prestataire de services (incluant, sans limitation, des tiers et des Affiliées de LCPI ou LBHI engagés par LCPI ou LBHI et/ou n'importe quelles entités nouvellement constituées décrites sous le point (ii) ci-dessus) ou n'importe quelle Affiliée de LCPI ou LBHI, pour exécuter des services pour le compte de LCPI ou LBHI;

Affaire Essentielle: désigne tout investissement, désinvestissement, ou engagement de la Société pour un montant supérieur à cinq cent mille Euro (EUR 500.000) par transaction;

Ownership Interest: désigne, en relation avec un Associé, les Contributions au Capital de cet Associé, à la date en question;

Associé: désigne toute personne inscrite dans le registre des Parts Sociales de la Société comme détenteur d'une Part Sociale;

Parts Sociales: désigne les cinquante-sept millions trois cent trente-cinq mille trente-sept (57.335.037) parts sociales ordinaires (quelle qu'en soit la catégorie) avec un valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune émises par la Société, représentant cent pour cent (100%) de son capital social, de même que, à tout moment, n'importe quelles parts sociales émises en contrepartie de ces parts sociales ou par conversion ou changement de catégorie et toutes parts sociales représentant ou découlant de ces parts sociales suite à une augmentation ou réorganisation ou modification du capital de la Société;

Instrument Financier Immédiat: a la signification qui lui est donnée dans toute éventuelle convention d'associés;

Filiale: d'une société (la première société) désigne une société (la deuxième société) en relation avec laquelle la première société détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de votes ou actions dans la deuxième société ou a le droit de nommer et de révoquer au moins la majorité des membres de l'organe de gestion de la deuxième société ou contrôle seule ou, suivant un accord avec d'autres, au moins la majorité des droits de vote dans cette deuxième société;

Tiers Acheteur: désigne une entité qui n'est pas un Associé ou une Affiliée d'un Associé;

Entreprise Tierce: désigne un cabinet d'expertise comptable tiers à convenir entre les Associés et la Société pour maintenir et préparer tous les comptes requis pour la Société suivant les Statuts et/ou toute éventuelle convention d'associés (de même que toute autre société luxembourgeoise dans laquelle la Société détient directement ou indirectement (de temps à autre) un intérêt) conformément aux principes comptables généralement admis systématiquement appliqués au Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, en garantissant les obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, aux mêmes fins, acquérir, disposer et investir dans des prêts, actions, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans de telles opérations de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut réaliser tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Nom. La Société a comme dénomination "LB Europe Holdings S.à r.l."

Art. 6 Siège social.

6.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse du siège social peut être transférée dans la même commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du Conseil de Gérance de la Société.

6.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

6.3. Si le Conseil de Gérance considère que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou menacent de se produire, et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures n'auront tou-

tefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

6.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital - parts sociales.

7.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante et onze millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 71.668.796,25) divisé en cinquante-sept millions trois cent trente-cinq mille trente-sept (57.335.037) parts sociales dont trente-cinq millions huit cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (35.834.398) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de catégorie A" et leurs détenteurs ("Associés de Catégorie A") et vingt et un millions cinq cent mille six cent trente-neuf (21.500.639) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de catégorie B" et leurs détenteurs ("Associés de Catégorie B"), toutes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

7.2. Toute référence à "Parts Sociales" or "Associés" dans le présent acte désigne indistinctement, sauf stipulation contraire dans le présent acte, des Parts Sociales de catégorie A et des Parts Sociales de catégorie B ou des Associés de Catégorie A et des Associés de Catégorie B.

7.3. Les Parts Sociales ainsi émises peuvent être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

7.4. Les Parts Sociales sont et resteront sous forme nominative, aucune conversion Parts Sociales nominatives en Parts Sociales au porteur n'étant autorisée.

7.5. La Société reconnaîtra uniquement les personnes au nom desquelles les Parts Sociales sont inscrites dans le registre des Associés de la Société comme plein propriétaires de ces Parts Sociales.

7.6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. .

Art. 8. Pas de dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des Associés.

Art. 9. Augmentation/Réduction de capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément aux présents Statuts.

Art. 10. Restrictions au Transfert.

10.1. Interdiction d'opérations

Aucun Associé ne doit, pendant la durée des présents Statuts ou de toute éventuelle convention d'associés, faire ou accepter de faire une quelconque des opérations ci-après énumérées, autrement qu'en conformité avec le reste des dispositions de cet Article 10:

10.1.1. vendre, transférer, disposer ou céder un quelconque Ownership Interest;

10.1.2. accorder une option, un droit ou un intérêt sur des Parts Sociales ou accorder une option ou un droit sur tout intérêt dans un quelconque Ownership Interest (autre que tel que requis en relation avec le financement accordé par tout prêteur), sous réserve du respect des dispositions de toute éventuelle convention d'associés;

10.1.3. être partie à un quelconque accord, autre qu'une éventuelle convention d'associés, relatif aux droits de votes attachés aux Parts Sociales;

10.1.4. consentir une quelconque hypothèque, charge, nantissement, privilège, restriction, droit de préemption, droit ou intérêt à un tiers, autre charge ou titre participatif de n'importe quelle nature, ou autre type d'arrangement préférentiel (incluant, sans limitation, un accord de transfert et de rétention de titre) ayant un effet similaire sur n'importe quel Ownership Interest, ou n'importe quel intérêt dans n'importe quel Ownership Interest; ou

10.1.5. agréer à une quelconque des opérations pré mentionnées.

10.2. Restriction aux transferts

10.2.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 10.3. et des dispositions impératives de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi sur la Titrisation, des dispositions de ces Statuts et/ou de toute éventuelle convention d'associés, chaque Associé peut librement transférer tout ou partie des ses Parts Sociales à des investisseurs tiers.

10.2.2. Aucune Part Sociale ne peut être transférée sans le transfert simultané au cessionnaire pertinent d'un montant proportionnel d'Instruments Financiers ou autre Ownership Interest étant transféré au même moment.

10.3. Droit de préemption - Tag Along

10.3.1. A tout moment, si un Associé (l'"Offrant") souhaite transférer son Ownership Interest à un Tiers Acheteur (les "Parts Sociales Offertes"), il doit d'abord faire une offre à l'autre Associé (le "Bénéficiaire") dans une notification écrite (la "Notification de Transfert") et à la Société indiquant les termes et conditions du transfert et tout autre terme que l'Offrant entend accepter (ensemble les "Termes"). Dans ce cas, le Bénéficiaire sera en droit d'acheter toutes les Parts Sociales Offertes aux mêmes Termes (le "Droit de Préemption").

10.3.2. A tout moment, si un Associé reçoit une Notification de Transfert, il bénéficiera de tag-along rights de sorte qu'il sera en droit de vendre un montant proportionnel de son Ownership Interest au cessionnaire envisagé, aux mêmes Termes (le "Tag-Along Right").

10.4. Exercice du Droit de Prémption Right et du Tag Along

10.4.1. Le Bénéficiaire doit, endéans soixante (60) Jours Ouvrés de la réception de la Notification de Transfert (le "Délai de l'Offre"), notifier son intention (i) d'exercer son Droit de Prémption ou (ii) d'exercer son Tag-Along Right.

10.4.2. Afin d'exercer son Droit de Prémption, le Bénéficiaire doit notifier à l'Offrant son intention d'exercer son droit de Prémption avant l'expiration du Délai de l'Offre (la "Notification de Prémption"). Cette Notification de Prémption sera valablement exercée sur l'ensemble des Parts Sociales Offertes. Si le Droit de Prémption devait être exercé, l'achat par le Bénéficiaire des Parts Sociales Offertes et le paiement du prix à l'Offrant devront avoir lieu endéans soixante (60) Jours Ouvrés suivant la réception par l'Offrant de la Notification de Prémption.

10.4.3. Afin d'exercer son Tag-Along Right, le Bénéficiaire doit notifier à l'Offrant son intention d'exercer son Tag-Along Right avant l'expiration du Délai de l'Offre (la "Notification de Tag-Along"). Si le Tag-Along Right devait être valablement exercé, le Bénéficiaire aurait le droit de transférer un nombre de ses Contributions au Capital proportionnelle aux Parts Sociales Offertes (le "Montant Proportionnel") au cessionnaire envisagé. Si le Montant Proportionnel implique une fraction, le nombre des Contributions au Capital à transférer sera arrondi au nombre entier de Contributions au Capital le plus proche immédiatement inférieur à cette fraction. Ce Tag-Along Right sera valablement exercé sur tout ou partie du Montant Proportionnel. Si le Tag-Along Right devait être exercé, l'achat des Parts Sociales Offertes et du Montant Proportionnel par le cessionnaire envisagé et le paiement du prix à l'Offrant et au Bénéficiaire devront avoir lieu endéans soixante (60) Jours Ouvrés suivant la réception par l'Offrant de la Notification de Tag-Along.

10.4.4. Si le Bénéficiaire ne signifiait ni Notification de Prémption ni Notification de Tag-Along ou manquait de répondre à la Notification de Transfert endéans le Délai de l'Offre, l'Offrant serait libre de vendre à tout Tiers Acheteur conformément aux Termes (sauf que le prix peut être entre 100% et 98% du prix indiqué dans les Termes) pendant une période allant jusqu'à soixante (60) Jours Ouvrés à partir de la date d'expiration du Délai de l'Offre (le "Délai de Vente").

10.4.5. Si l'Offrant n'est pas en mesure de procurer une vente conformément à l'Article 10.4.4. pendant le Délai de Vente, l'Offrant peut soit:

- (a) retirer son offre de vendre les Parts Sociales Offertes en signifiant une notification de retrait à la Société; ou
- (b) signifier une nouvelle Notification de Transfert au Bénéficiaire (la "Nouvelle Notification de Transfert") avec des termes différents des Termes, à la suite de laquelle les dispositions de l'Article 10.3.1. s'appliqueront mutatis mutandis, excepté que:

(i) le "Délai de l'Offre" sera défini comme étant la date qui tombe vingt (20) Jours Ouvrés après la date de réception de la Nouvelle Notification de Transfert; et

(ii) les "Termes" seront définis comme étant les termes indiqués dans la Nouvelle Notification de Transfert.

10.4.6. Il est expressément convenu que l'Article 10.3. et l'Article 10.4. ne doivent pas s'appliquer à un transfert d'Ownership Interest par LCPI ou une de ses Affiliées se produisant en relation avec un LCPI Bankruptcy Transfer, ainsi qu'à, afin d'éviter tout doute, tout transfert d'Ownership Interest à une quelconque Affiliée du cédant.

10.4.7. Tout transfert réalisé en violation de cet Article 10.4. sera nul et non avenue.

10.5. Contrat d'accession et décharge

Tout acheteur ou cessionnaire de Parts Sociales et d'Instruments Financiers conformément à cet Article 10. doit (et le cédant doit faire en sorte que le cessionnaire le fasse) conclure un contrat d'accession en faveur de l'autre Associé, s'engageant à être lié par les termes de toute éventuelle convention d'associés avec effet à compter de la date d'achèvement du transfert des Parts Sociales et Instruments Financiers en sa faveur. L'acheteur ou le cessionnaire sera considéré, pour les besoins de toute éventuelle convention d'associés, comme étant le même Associé que le cédant. Dans l'hypothèse où un Associé ne transférerait qu'une partie de ses Parts Sociales et Instruments Financiers à un tiers, les droits résultant de toute éventuelle convention d'associés bénéficieront au cédant et au cessionnaire, et les obligations incomberont au cédant et au cessionnaire qui seront collectivement considérés comme un et même Associé et seront responsables conjointement et solidairement pour leurs obligations résultant de toute éventuelle convention d'associés.

10.6. Termes du Transfert

Tout transfert de Parts Sociales d'un Associé dans le cadre des dispositions de ces Statuts sera effectué conformément aux modalités suivantes:

10.6.1. le cédant et le cessionnaire concluront un contrat de vente et d'achat de parts sociales;

10.6.2. la contrepartie pour les Parts Sociales sera payée par le cessionnaire par virement électronique sur le compte de cédant, les détails duquel compte auront été notifiés au cessionnaire au moins deux (2) Jours Ouvrés avant la date de transfert, le transfert des Parts Sociales se fera suivant les conditions qu'elles sont transférées libres de toutes créances, nantissements, sûretés et charges et sont transférées avec la jouissance de tous droits y attachés à la date de réalisation; et

10.6.3. chaque partie fera tout ce qui est nécessaire et entreprendra toutes démarches raisonnablement nécessaires afin d'effectuer le transfert des Parts Sociales conformément aux dispositions des Statuts et de toute éventuelle convention d'associés.

Art. 11. Compartiments.

11.1. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date desdites résolutions.

11.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et ces biens seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment.

11.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

11.4. La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Art. 12. Gestion de la Société.

12.1. Composition and constitution du Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et de gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B», étant précisé que «Gérant(s)» désigne indistinctement Gérant(s) de Catégorie A et/ou Gérant(s) de Catégorie B). Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement Associés. Le(s) Gérant(s) sont révocables ad nutum, conformément aux dispositions de l'article 12.2. de ces Statuts.

Le nombre de Gérants sera, à tout moment pendant la durée de toute éventuelle convention d'associés, de trois (3), dont deux (2) seront des Gérants de Catégorie A élus à l'assemblée générale des Associés d'une liste de candidats proposés l'Associé de Catégorie A et un (1) sera Gérant de Catégorie B élu à l'assemblée générale des Associés d'une liste de candidats proposés par l'Associé de Catégorie B.

L'Associé de Catégorie A sera seulement en droit de désigner deux (2) personnes (sur trois (3)) pour être élues Gérants de Catégorie A aussi longtemps que son Ownership Interest représente plus de 50 pour cent des Contributions au Capital totales faites à la Société.

12.2. Remplacement des Gérants

A condition d'être effectué en conformité avec ces Statuts, chaque Associé peut proposer le remplacement d'un Gérant qu'il a désigné pour nomination et la nomination d'un Gérant de remplacement désigné conformément à l'Article 12.1., par une notification, signée par ou pour le compte de l'Associé, à la Société, requérant qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de remplacer le Gérant ainsi désigné et de nommer un Gérant de remplacement avec effet à la date de l'assemblée générale des Associés.

12.3. Pas de rémunération

Les Gérants n'auront droit à aucune rémunération en leur capacité de Gérants de la Société sauf si les Associés, unanimement, en conviennent différemment.

12.4. Démissions

Au moment de l'achèvement de toute vente, cession, transfert ou autre disposition de toutes les Parts Sociales détenues par un Associé, cet Associé devra procurer la démission de chaque Gérant nommé par lui.

Art. 13. Modalités de réunion du Conseil de Gérance.

13.1. Régularité.

Des réunions du Conseil de Gérance seront régulièrement convoquées et tenues aux heures déterminées par le Conseil de Gérance et, à moins que les Associés n'en conviennent différemment, pas moins que trimestriellement au Luxembourg.

13.2. –Convocation – présidence - participation

13.2.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion. Le président n'aura pas de voix prépondérante. Le Conseil de Gérance peut désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un Gérant.

13.2.2. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins trois (3) Jours Ouvrés avant l'heure prévue pour la réunion, sauf circonstances d'urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

13.2.3. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout Gérant.

13.2.4. Dans la mesure permise par la législation luxembourgeoise l'autorise, un ou tous les Gérants du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication par lesquelles (i) les membres du Conseil de Gérance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes personnes participant à la réunion du Conseil de Gérance puissent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de la réunion du Conseil de Gérance est garantie de manière continue et (iv) les membres du Conseil de Gérance peuvent correctement délibérer, la participation à une réunion du Conseil de Gérance par un de ces moyens équivaut à une participation en personne.

13.2.5. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par un de ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société au Luxembourg.

13.3. Quorum

13.3.1. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée incluant au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

13.3.2. Dans l'hypothèse où une réunion du Conseil de Gérance est régulièrement convoquée et le quorum n'est pas atteint endéans une heure de l'heure indiquée dans la convocation à cette réunion, la réunion sera ajournée pour une période d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés et de maximum vingt (20) Jours Ouvrés et le quorum pour la réunion reconvoquée sera de n'importe quels deux Gérants présents ou représentés.

13.4. Résolutions écrites circulaires

Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Gérance peut, dans la mesure permise par la législation luxembourgeoise, prendre, à l'unanimité, des résolutions écrites au lieu de procéder à des votes lors des réunions. Ces résolutions doivent consister en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions du Conseil de Gérance et signé à la main par chaque membre du Conseil de Gérance. Pareille résolution sera considérée comme ayant été prise à la date de la dernière signature qui a été apposée sur celle-ci. L'entièreté formera le procès-verbal prouvant la résolution. Des résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance produiront effet au même titre que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance et seront réputées avoir été prises au Luxembourg au siège social de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

14.1. Le Conseil de Gérance sera responsable de la surveillance et de la gestion de la Société et de son Business. Sauf disposition contraire dans le présent acte, toutes les décisions du Conseil de Gérance requièrent l'approbation de la majorité des Gérants présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance régulièrement convoquée à laquelle il y a un quorum conformément à l'Article 13.3., étant précisé que le Conseil de Gérance puisse également agir, conformément à l'Article 13.4., par consentement écrit unanime.

14.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

14.3. Le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat..

Art. 15. Signature. Sous réserve du respect des dispositions de l'Article 17 (Décisions Majeures) des présents Statuts, tous les documents signés par la Société seront signés conjointement par (i) un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B ou (ii) par un mandataire spécial nommé (x) par le Conseil de Gérance ou (y) par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Art. 16. Pas de responsabilité. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société..

Art. 17. Décisions Majeures.

17.1. Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, aucune Décision Majeure ne sera entreprise par les Associés (ou les Gérants) à moins que tous les Gérants (et pas seulement ceux présents ou valablement représentés à une réunion) votent en faveur d'une résolution relative à une telle décision. Les décisions suivantes sont des Décisions Majeures:

17.1.1. Toute modification (autre que des modifications matérielle ou "cosmétique") aux Statuts ou à toute éventuelle convention d'associés conclue entre les associés de la Société, incluant, sans limitation, la modification du nombre ou de la composition des Gérants;

17.1.2. Les distributions, paiements de capital ou paiements de participation aux bénéfices effectués autres que ceux effectués par la Société conformément à ces Statuts;

17.1.3. Tout règlement de tous litiges or arbitrages essentiels (i.e. avec une créance potentielle d'un montant supérieur à cinq cent mille Euro (EUR 500.000) impliquant la Société;

17.1.4. La nomination et révocation de l'Auditeur de la Société et la nomination et révocation de l'Entreprise Tierce;

17.1.5. L'adoption des comptes audités de la Société;

17.1.6. Toute modification à la Date de Référence Comptable ou aux règles comptables de la Société;

17.1.7. La fusion, vente ou liquidation de la Société ou la cessation de toute activité ou toute modification essentielle de son Business;

17.1.8. Tout arrangement en vue d'une joint-venture ou d'un partenariat ou pour une acquisition par la Société d'une partie quelconque du capital social émis ou des actifs et engagements d'une autre société;

17.1.9. Toute transaction quelconque entre la Société et un Associé ou une quelconque Affiliée d'un Associé;

17.1.10. Tout nouveau contrat ou toute modification aux contrats conclus, d'une part, par la Société ou une quelconque de ses Filiales et par un quelconque des Associés ou Affiliée de celui-ci, d'autre part;

17.1.11. Le renouvellement ou la modification par la Société du Financement par Dette existant pour un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000) ou plus;

17.1.12. La création de tout nouveau Financement par Dette ou l'extension de tout Financement par Dette par la Société;

17.1.13. L'octroi de toute garantie ou indemnité avec recours à chaque Associé;

17.1.14. Tout nouveau Business Plan remplaçant dans son ensemble ou succédant à l'actuel Business Plan;

17.1.15. L'approbation du budget annuel fondé sur la base du Business Plan, incluant des événements particuliers prévus (acquisition, dépenses extraordinaires, difficultés économiques, etc) ensemble avec une explication liée aux circonstances de ces événements en tant que non envisagés par le Business Plan. Un tel budget annuel sera soumis pour approbation préalable au Conseil de Gérance;

17.1.16. La constitution ou l'acquisition de toute Filiale ou autre Ownership interest dans une quelconque société ou autre entité;

17.1.17. Toute autre Affaire Essentielle non prévue dans le Business Plan; et

17.1.18. Toutes matières supplémentaires qualifiées de Décisions Majeures dans toute éventuelle convention d'associés.

17.2. Dans l'hypothèse où la Société aurait des Filiales, chacune des décisions ci-dessus mentionnées concernant une Filiale constituera une Décision Majeure.

17.3. A l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à partir de l'exécution de toute éventuelle convention d'associés, le fait que les Gérants ou les Associés ne parviennent pas à trouver d'accord sur une Décision Majeure endéans les quatre (4) semaines de négociations menées de bonne foi, constitue une "Impasse de Décision Majeure", et chaque Associé aura le droit de mettre en oeuvre un mécanisme de rachat-vente conformément à l'Article 18 en délivrant une notification écrite à l'autre Associé (la "Notification d'Impasse").

17.4. Les Associés, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs, doivent faire en sorte que:

17.4.1. aucune action n'est prise par la Société ou une de ses Filiales, directe ou indirecte (s'il y en a), en relation avec une Décision Majeure ou une autre décision à laquelle référence serait faite dans toute éventuelle convention d'associés, à moins que cette Décision Majeure ou cette autre décision ne soit d'abord soumise au Conseil de Gérance ou Gérant (s) pertinent(s) et soit résolue conformément à l'Article 17.1.; et

17.4.2. les organes de gestion et représentants légaux pertinents des Filiales directes et indirectes de la Société, s'il y en a, soient informés des dispositions des Statuts et de toute éventuelle convention d'associés, relatives aux Décisions Majeures et autres décisions, et que ces organes de gestion s'assurent que toute Décision Majeure est, avant sa mise en oeuvre, d'abord approuvée par le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s) pertinent(s) en conformité avec l'Article 17.1..

Art. 18. Mécanisme de Rachat-Vente

18.1. Dans l'hypothèse où une Notification d'Impasse serait délivrée conformément à l'Article 17.3., l'Associé délivrant la Notification d'Impasse (la "Partie Déclenchante") sera en droit de donner notification écrite (la "Notification d'Offre") à l'autre Associé (la "Partie Bénéficiaire") que (i) la Partie Déclenchante est irrévocablement prête à vendre son Ownership Interest (la "Participation de la Partie Déclenchante") conformément au present Article 18. (ii) d'une somme qui représente son estimation de la valeur de toutes créances, sur base de toute contrepartie future éventuellement convenue entre les Associés, à la date de la Notification d'Offre et de tous autres actifs et passifs de la Société (le "Prix de l'Offre"). Dans la détermination du Prix de l'Offre, la Partie Déclenchante prendra en compte la valeur de la Société résultant du Business Plan et des conditions de marché dominantes.

18.2. La Partie Bénéficiaire aura l'option, pour une durée de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date de réception par elle de la Notification d'Offre (le "Délai d'Exercice du Bénéficiaire"), de s'engager irrévocablement à acquérir la Participation de la Partie Déclenchante en délivrant une notification irrévocable par écrit à la Partie Déclenchante (la

“Notification d’Exercice du Bénéficiaire”) de son intention d’acquérir la Participation de la Partie Déclenchante contre un paiement en espèces égal aux sommes éventuellement convenues entre Associés dans une éventuelle convention d’associés. La Partie Bénéficiaire aura soixante (60) jours à compter de l’émission par elle de la Notification d’Exercice du Bénéficiaire pour achever l’acquisition de la Participation de la Partie Déclenchante (le “Délai d’Acquisition”).

18.3. Dans l’hypothèse où la Partie Bénéficiaire ne notifie pas à la Partie Déclenchante la Notification d’Exercice du Bénéficiaire endéans le Délai d’Exercice du Bénéficiaire, la Partie Bénéficiaire doit, le dernier jour du Délai d’Exercice du Bénéficiaire, vendre son Ownership Interest dans la Société à la Partie Déclenchante (la “Participation de la Partie Bénéficiaire”) et la Partie Déclenchante doit acheter la Participation de la Partie Bénéficiaire au Prix de l’Offre.

18.4. Le manquement par une partie de conclure l’achat de l’Ownership Interest de l’autre partie après avoir choisi de le faire en application du mécanisme de rachat-vente endéans cent quatre-vingt (180) jours à compter de l’expiration du Délai d’Exercice du Bénéficiaire ouvre droit à la partie non défaillante d’acheter l’Ownership Interest de la partie défaillante avec un escompte de vingt pour cent (20%) sur le Prix de l’Offre.

18.5. Pour les besoins de rendre effective la vente soit de la Participation de la Partie Déclenchante soit de la Participation de la Partie Bénéficiaire, selon le cas, conformément à l’Article 18., chaque Associé nommera l’autre comme son mandataire pour faire, exécuter et accomplir toutes formalités, actes et choses qui sont requis (mais non accomplis en temps voulu par cet Associé) afin d’effectuer ce transfert. Les procurations relatées dans cet Article 18.5. doivent être exécutés lors de la Completion ou dès que raisonnablement possible après la Completion.

18.6. Dans l’hypothèse d’un litige ou d’une différence entre les parties en relation avec les sommes que la Partie Déclenchante ou la Partie Bénéficiaire devraient respectivement recevoir à l’accomplissement de la vente ou de l’achat de tout Ownership Interest en application des dispositions des Articles 18.3, 18.4 ou 18.5, ce litige ou cette différence sera réglée par l’Auditeur nommé par l’une ou l’autre partie, qui agira en tant qu’expert et dont la décision sera finale et contraignante et si la décision de l’Auditeur n’a pas été rendue pour la date indiquée pour l’accomplissement de la vente d’après les Articles 18.3, 18.4 ou 18.5, l’accomplissement de la vente et de l’achat aura lieu dix (10) Jours Ouvrés après la date à laquelle l’Auditeur aura déterminé les montants ainsi dus.

18.7. Aucun Associé ne sera en droit de déclencher le mécanisme de rachat-vente pour autant qu’un Associé exerce ses droits conformément à l’Article 10.3..

18.8. Après l’exercice de son option de rachat-vente, l’acheteur fera en sorte que le vendeur soit déchargé de toutes garanties et autres extensions de crédit accordées à des tiers, s’il y en a.

Art. 19. Assemblées générales des Associés.

19.1. L’Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l’assemblée générale des Associés.

19.2. En cas de pluralité d’Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu’il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social, à condition que les dispositions de l’Article 17. soient respectées.

19.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d’Associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et à condition que les dispositions de l’Article 17. soient respectées.

19.4. Les détenteurs de Parts Sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

19.5. Les détenteurs de Parts Sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de Parts Sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

Art. 20. Exercice social.

20.1. L’exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

20.2. A la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis et le Conseil de Gérance (ou le Gérant unique) prépare un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.3. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit.

20.4. Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

20.5. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux Parts Sociales émises dans chaque Compartiment.

20.6. L'(es) Associé(s) approuvera(ont) ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes constituera le montant disponible pour le paiement, sous réserve tel que mentionné, d'une décision de(s) Associé(s), de dividendes sur les Part Sociales du Compartiment correspondant.

Art. 21. Distributions.

21.1. Général

21.1.1. Les paiements de distributions se feront aux Associés à leur adresse figurant sur le registre des Associés et en conformité avec l'Article 21.2.. Les distributions peuvent être payées dans la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement à condition que les dispositions de l'Article 21.2. aient été respectées.

21.1.2 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) Gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. En particulier, le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux Parts Sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve constituée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des Statuts.

21.2. Distribution waterfall

Le Conseil de Gérance et les Associés doivent faire en sorte que toutes distributions ou autres paiements effectués par la Société aux Associés de temps à autre (incluant la date de distribution finale), dans la mesure où la loi l'autorise, le dernier jour de chaque période trimestrielle ("Trimestre") (chacun une "Date de Paiement"), pendant la durée de la Société et/ou de toute éventuelle convention d'associés, seront effectués ou payés conformément aux dispositions de toute éventuelle convention d'associés.

21.3. Distributions cumulatives

Toutes distributions intermédiaires seront faites sur une base cumulative avec toutes les précédentes distributions intermédiaires pour les besoins de l'application de l'Article 21. et les distributions effectuées à la date finale de distribution seront faites sur une base cumulative avec toutes les précédentes distributions intermédiaires.

Art. 22. Auditeur indépendant. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil de Gérance qui sera sélectionné dans le registre des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à l'article 11 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit. Le mandat de l'Auditeur est limité à une année comptable, mais peut être renouvelé pour un nombre indéterminé de périodes successives.

Art. 23. Dissolution et Liquidation.

23.1. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 11 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des Associés accordée lors d'une assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses Parts Sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les Associés de ces Compartiments, à condition que les dispositions de l'Article 17.1.1. aient été respectées.

23.2. Au moment de la dissolution de la Société, suivant une décision prise conformément à l'Article 17.1.1., la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus, résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les Associés conformément à l'Article 21.2..

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales et leurs modifications."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150948/1071.

(100173768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Matériel Elwe Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 16.466.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147915/9.

(100170235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 94.659.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147916/9.

(100169796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.306.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60156 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147917/10.

(100170223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Maison Moderne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, rue Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010147919/13.

(100170045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 117.349.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 septembre 2010

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Manuel PALLAGE, informaticien, demeurant 11/A rue Lambert Delava B-4530 Villers-le-Bouillet,
- Monsieur Georgy CASABALIS, étudiant, demeurant au 13 rue Lambert Lepage B-4480 Engis,

L'assemblée renouvelle le mandat de Directeur de Monsieur Manuel PALLAGE, demeurant 11/A rue Lambert Delava B-4530 Villers-le-Bouillet,

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, du directeur et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur

Référence de publication: 2010148745/22.

(100169466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 08 novembre 2010:

- constatation du transfert du siège social de la société La Perla World S.A. au 350, Avenue Jrgg de la Lauzière, 31 Parc du Golf, CS 90519, F-13 593 Aix-en-Provence cedex 3;
- acceptation des modifications y consécutives de la société «La Perla World S.A.», au niveau des données de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de la société Mandarine S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147920/13.

(100169849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

MHL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.353.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MHL HOLDINGS S.A., a company existing under the laws of Bahamas, having its registered office at C/O MOSSACK FONSECA & CO (BAHAMAS) LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in St. Hélier, Jersey, on 11 October 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company MHL HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on the 3 October 2002,

published in the Mémorial C under number 1649 on the 18 November 2002 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 89.353;

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary, on the 30 December 2004, published in the Mémorial C under number 396 on the 29 April 2005.

- That the share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) divided into four thousand four hundred (4,400) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, fully paid-up;
- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company;
- That the Sole Shareholder declares:
 - * that all assets have been realized and that all assets have become the property of the Sole Shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- That full discharge is granted to the Company's managers for the exercise of their mandate;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg the Grand Duchy of Luxembourg;
- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MHL HOLDINGS S.A., une société constituée sous les lois de Bahamas, ayant son siège social à C/O MOSSACK FONSECA & CO (BAHAMAS) LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas (le "Seul Associé"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2010 à St. Hélier, Jersey.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée MHL HOLDINGS S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 89.353 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1649 du 18 novembre 2002;

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du même notaire le 30 décembre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 396 du 29 avril 2005.

- Que le capital social de la Société est fixé à cent dix mille euros (EUR 110.000,-) représenté par quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société;
- Que l'Associé Unique déclare:
 - * que tous les avoirs ont été réalisés et que tous les avoirs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - * que tout le passif connu envers les tiers a été entièrement payée ou provisionné;

* en ce qui concerne des dettes éventuelles (y inclus mais non limité à des impôts) présentement inconnues à la Société et non réglées, la Société s'engage irrévocablement à les payer;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 174, route de Loongwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux publications légales et l'enregistrement, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi. Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49463. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149788/95.

(100172048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147923/10.

(100169542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Meeuwissen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 1, An der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.021.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147926/9.

(100169601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 100.412.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147927/11.

(100170184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Lightbulb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 novembre 2010.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011:

Le conseil d'administration suivant:

- Monsieur Carlo SANTOITEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), résidant professionnellement 37/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et président;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), résidant professionnellement 37/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Gianni DE BORTOLI, né le 13 mai 1979 à Boussu (Belgique), résidant professionnellement 106 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

A.T.M. Sàrl, Accounting Tax Management Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 145.136.

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois au L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

LIGHTBULB S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010149776/24.

(100171865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Metec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.173.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147929/10.

(100169968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Midget S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.339.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010147931/11.

(100170120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mischabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.331.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISCHABEL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2010147935/11.

(100169894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Matrix Plymouth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.098.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 novembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Ms. Hany Tirta demeurant professionnellement One Vine Street, London W1J 0AH à démissionné de sa fonction de Verwaltungsratsmitglied de la Société avec effet au 29 octobre 2010.

2. Mr. Philip Gittins demeurant professionnellement 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé Verwaltungsratsmitglied de la Société avec effet au 29 octobre 2010, et c'est jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2011.

Le Verwaltungsrat est désormais composé comme suit:

- Mr. Russell Perchard Verwaltungsratsmitglied;
- Mr. Costas Constantinides Verwaltungsratsmitglied et
- Mr. Philip Gittins, Verwaltungsratsmitglied

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Pour Matrix Plymouth S.A.

Mr Russell Perchard

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010148766/22.

(100169778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 146.295.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 5 novembre 2010

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Louis PERSONENI, né le 12 avril 1945 à Valégio-sul-Mincio (Italie), demeurant à F-57650, Fontoy, 78, rue du Moulin (France), de ses fonctions de gérant technique de la société avec effet immédiat en date du 2 novembre 2010

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif.
Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147936/14.

(100170248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Bal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.543.

—
L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

K.F. FINANCE SA, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656,

ici représentée par son administrateur délégué, Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à Tuntange.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: BAL SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion et la gestion respectivement la mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut notamment contracter des prêts pour financer les prédicts achat, vente, promotion, gestion respectivement mise en valeur d'immeubles.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente-et-un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assuré tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit:

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par K.F. FINANCE SA, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social; s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Paul FRITSCH, architecte, né à Luxembourg le 9 avril 1943, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 2.- Danielle LEESCH, employée privée, née à Luxembourg le 13 avril 1955, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois;
- 3.- Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

K.F. FIDUCIAIRE SA avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143 688.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 octobre 2010. Relation EAC/2010/12545. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexé

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Paul FRITSCH, architecte, né à Luxembourg le 9 avril 1943, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, Danielle LEESCH, employée privée, née à Luxembourg le 13 avril 1955, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois et Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg, administrateurs de la société BAL SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2015, Kindy FRITSCH, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dudelange, le 12 octobre 2010.

Signé: Fritsch, Leesch et Fritsch

NE VARIETUR.

Signé: Fritsch et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 octobre 2010. Relation EAC/2010/12545. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 04 NOV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010150606/139.

(100171947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Cybe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Mondis S.à r.l.).

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

L'associé/gérant

Monsieur André CASANOVA, né le 31 août 1950 à Algrange, directeur de société, demeurant actuellement à L-5626 Mondorf-les-Bains, 4, Avenue Elise Deroche, ici représenté par Monsieur Sébastien FEVE, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que la société à responsabilité limitée MONDIS S.à r.l., ayant son siège social à Mondorf-les-Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.388, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2007, publié au Memorial C numéro 2834 du 7 décembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à des 3 (trois) cessions de parts sociales, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, le capital social de quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150,- EUR) chacune, sont toutes détenues par le comparant Monsieur André CASANOVA, préqualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide modifier l'objet social et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

"Art. 2. La société a pour objet l'activité d'intermédiation et de commissionnement d'affaires.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en CYBE S.à r.l. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de CYBE S.à r.l."

Quatrième résolution

L'associé unique constate que l'adresse du siège social a été transféré en date du 1^{er} janvier 2009 vers L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, Place des Villes Jumelées et décide de transférer l'adresse du siège social maintenant vers L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. du Schéleck et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Art. 5. (1^{ier} paragraphe). Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'enseigne commerciale actuelle de la société «SIENA PARFUMS ET BEAUTE».

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2010, Relation: GRE/2010/3471 Reçu soixante-quinze euros. 75,00- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147937/63.

(100170112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Monsirius, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.248.

Le rectificatif du bilan au 31 décembre 2009 qui a été déposé en date du 12 octobre 2010 avec la référence L100154387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010147938/12.

(100169458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 octobre 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147939/17.

(100169825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Net One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.106.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2010 que:

- Monsieur Andreas Doumouras a démissionné de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société
- Monsieur Michael Andrianos, ayant une adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010147941/16.

(100169666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Nanteuil Logistique, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.333.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GOODMAN MANAGEMENT SERVICES (BELGIUM)», société régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 55, Boechoutlaan, B-1853 Strombeek-Bever,

représentée par Madame Lorraine Doyle, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «Nanteuil Logistique», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.333, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 348 du 19 avril 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 28 avril 2006.

II.- Que le capital social de société anonyme «Nanteuil Logistique», prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions sans indications de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les dix mille (10.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. DOYLE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13239. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147940/46.

(100169716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Nanciere S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 5 novembre 2010 aux administrateurs de la société que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et domiciliataire de la société a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, NANCIERE S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 985 du 22 avril 2008 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.332.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147943/14.

(100169446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Negentropy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010147945/14.

(100169670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Norvan Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 144.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147947/9.

(100170210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Novis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.422.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 octobre 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour *NOVIS INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147951/17.

(100169826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.918.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MSEOF Manager, S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89112 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement – fonds d'investissement spécialisé established under the Luxembourg law of February 13, 2007 on specialized investment funds, here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on October 14, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of MSEOF Finance S.à r.l. (the Company), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 13, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 17, 2010, published in the Mémorial C n° 944 of May 5, 2010.

II. The Company's share capital is set at nine million eight hundred five thousand one hundred Euro (EUR 9.805.100,00) represented by ninety-eight thousand fiftyone (98.051) shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred thirteen thousand three hundred Euro (EUR 113.300,00) to raise it from its present amount of nine million eight hundred five thousand one hundred Euro (EUR 9.805.100,00) to nine million nine hundred eighteen thousand four hundred Euro (EUR 9.918.400,00) by creation and issuance of one thousand one hundred thirty-three (1.133) new shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

MSEOF Manager, S.à r.l., prenamed, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for all the one thousand one hundred thirty-three (1.133) new shares at their total nominal value of one hundred thirteen thousand three hundred Euro (EUR 113.300,00), together with a total share premium of eighty-nine Euro fourteen cents (EUR 89,14) and to fully pay them up by contribution in cash in the aggregate amount of one hundred thirteen thousand three hundred eighty-nine Euro fourteen cents (EUR 113.389,14).

The total amount of one hundred thirteen thousand three hundred eighty-nine Euro fourteen cents (EUR 113.389,14) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at nine million nine hundred eighteen thousand four hundred Euro (EUR 9.918.400,00) represented by ninety-nine thousand one hundred eighty-four (99.184) shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Manager, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89112 et ayant son siège social au 28, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fonds commun de placement – fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés,

ici représentée par Melle Suzana Guzu, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSEOF Finance S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618 constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C n° 899 du 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 17 mars 2010 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 944 du 5 mai 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions huit cent cinq mille cent Euro (EUR 9.805.100,00) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille cinquante et une (98.051) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent treize mille trois cents Euro (EUR 113.300,00) pour le porter de son montant actuel de neuf millions huit cent cinq mille cent Euro (EUR 9.805.100,00) à neuf millions neuf cent dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 9.918.400,00) par la création et l'émission de mille cent trente-trois (1.133) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF Manager, S.à r.l., susnommée, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, susnommé, par son mandataire, déclare souscrire les mille cent trente-trois (1.133) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de cent treize mille trois cents Euro (EUR 113.300,00), ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-neuf Euro quatorze cents (EUR 89,14), et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de cent treize mille trois cent quatre-vingt-neuf Euro quatorze cents (EUR 113.389,14).

Le montant de cent treize mille trois cent quatre-vingt-neuf Euro quatorze cents (EUR 113.389,14) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 9.918.400,00) représenté par quatre-vingtdix-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (99.184) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010149793/116.

(100171857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Nextstep Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.132.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEXTSTEP EQUITY S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 132.132), ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2478 du 31 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1584 du 17 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Volker KATER, administrateur, demeurant à D-55566 Bad Sobernheim.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter KAMMLER, Kaufmann, demeurant à D-55595 Hargesheim.

Le présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall à L-6633 Wasserbillig, 38, Grand-rue et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version française:

«La Société a son siège social à Wasserbillig, Grand-Duché de Luxembourg.»

Version anglaise:

“The Company has its registered office in Wasserbillig, Grand Duchy of Luxembourg.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. KATER, A. SIEBENALER, P. KAMMLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47099. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147946/46.

(100169604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

TMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 58.578.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "TMS S.A.", mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 58578 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Christine DOERNER, mit Amtssitz in Bettemburg, am 211. März 1997, veröffentlicht im Memorial C Nummer 348 vom 3. Juli 1997.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. November 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1321 vom 11. Dezember 2003.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um DREIHUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von EINER MILLION ACHTHUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.800.000,-) auf ZWEI MILLIONEN EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 2.100.000,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe neuer Aktien, unter Einbringung eines Teils der freien Reserven.

2) Abänderung des ersten (1.) Absatzes des fünften (5.) Artikels der Satzung.

3) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um DREIHUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EINER MILLION ACHTHUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.800.000,-) auf ZWEI MILLIONEN EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 2.100.000,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe neuer Aktien, unter Einbringung eines Teils der freien Reserven.

Anhand beiliegender Bilanz vom 31. Dezember 2009, wird bewiesen dass der Gesellschaft genügend freie Reserven zur Verfügung stehen.

Die Generalversammlung beschliesst Den Nennwert der bestehenden Aktien zu streichen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den vorhergehenden Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten (1.) Absatz von Artikel fünf (5) wie folgt abzuändern:

”Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 2.100.000,-), eingeteilt in DREITAUSEND ZWEIHUNDERT (3.200) Aktien ohne Nennwert.”

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149896/62.

(100172022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Norvan Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 144.740.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 6 octobre 2010

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.»

Bertrange, le 6 octobre 2010.

Pour NORVAN INVEST S.A.

Référence de publication: 2010147948/16.

(100170211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**IAC S.A., Société Anonyme,
(anc. ICAV S.A.).**

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.653.

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ICAV S.A., avec siège social à L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 12 septembre 2001, page 35872,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 98.653.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni ANTONACCI, administrateur, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 24, rue des Prés.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de la dénomination social en "IAC S.A." et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts.

2. Démission de Monsieur Hugo VITALI et de Madame Isabelle CARDOSO DE MATOS du poste d'administrateur.

3. Constat d'un actionnaire unique et confirmation de Monsieur Giovanni ANTONACCI au poste d'administrateur unique pour une durée de six ans.

4. Modification de l'article 6 des statuts

5. Modification de l'article 7 des statuts

6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en "IAC S.A." à partir du 28.9.2010 et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts qui aura à partir du 28.9.2010 la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "IAC S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Monsieur Hugo VITALI et de Madame Isabelle CARDOSO DE MATOS et leur confère décharge de l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a qu'un seul actionnaire et confirme, pour une durée de six ans, au poste d'administrateur unique, Monsieur Giovanni ANTONACCI, prénommé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura le teneur suivant:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être gérée par un administrateur unique.

En cas de pluralité d'actionnaires la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société.

En cas d'administrateur unique, la société se trouve valablement engagée par la signature de ce dernier.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. ANTONACCI P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2010. DIE/2010/9280. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Ettelbruck, le 4 novembre 2010.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010150643/92.

(100172028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Nostro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 33.649.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010147949/13.

(100170046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 1, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 92.531.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010147950/13.

(100170047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Hypernion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.008.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 octobre 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de ratifier la nomination de Messieurs Didier LALOUX et Olivier MASSE, en qualité d'administrateurs de la Société, à compter du 25 mai 2010, en remplacement de Messieurs Alain LEONARD et Donald VILLENEUVE, administrateurs démissionnaires;
2. de ratifier la nomination de Monsieur Pascal PIERRET en qualité d'administrateur de la Société, à compter du 16 juillet 2010, en remplacement de Monsieur Luc PAINDAVOINE, administrateur démissionnaire;
3. de ne pas réélire Monsieur Didier LALOUX suite à sa démission en date du 28 octobre 2010;
4. de nommer Monsieur Jean-Luc NEYENS, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Didier LALOUX, administrateur démissionnaire, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;
5. de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Olivier MASSE et Pascal PIERRET, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;
6. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour HYPERNION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Martine PLAGNIEUX / Valérie GLANE

Fondé de pouvoir / Attaché principal

Référence de publication: 2010149386/28.

(100170592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Opus Major S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 33.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010147955/12.

(100169455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Delgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.597.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Rudi DE LAET, ingénieur, demeurant à B-3390 Tielt-Winge (Belgique), 6, Oude Pastoriestraat;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "DELGEN S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.597, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 693 du 6 mai 2002.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 62 (soixante-deux) actions de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la mandats société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-9911 Troisvierges, 2, Rue de Drinklange.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H.JANSSEN, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2009/150. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010149676/42.

(100171961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Oridial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147957/10.

(100169428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Ozie, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.125.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 mars 2010 que la société MAZE S. à r. l., ayant son siège au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554 a cédé 30 (trente) parts sociales qu'elle détenait dans la société OZIE S. à r. l. à Monsieur Emile Straeten, né le 31 août 1959 à Andrimont (Belgique), avec adresse professionnelle au 7B, rue Nic Schildermans, L-9648 Erpeldange.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010147958/15.

(100169621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147960/10.

(100170205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Phoenix Acquisition Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 66.455.

En date du 20 octobre 2010, Gérard Becquer, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Phoenix Acquisition Company Sàrl, avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 66 455.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147962/13.

(100169504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Priapos Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147964/10.

(100169652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Recycling Plastic Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.401.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010147983/10.

(100169489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Sebou Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148000/10.

(100169700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.
